

## Fiche d'activité recouvrement contentieux - 047-2024-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Fiche d'activité recouvrement contentieux » dont la finalité est :

Les données utilisées sont le moyen nécessaire et indispensable à la mise en œuvre effective des procédures de recouvrement amiables ou forcées.

- Recouvrement amiable : Rappel d'impayés, Mise en demeure, cession, échéancier de paiement, OTD...
- Recouvrement forcé : Contraintes, Huissiers, Procédures collectives, ...

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresses de résidence, adresses postales, numéros de téléphone, adresses mail, fax, renseignements sur tutelle éventuelle, ... - -

Vie personnelle : situation familiale - -

Vie professionnelle : situation professionnelle

Information d'ordre économique et financière : situations financières (dettes sociales), revenus, ...

Données de connexion : identifiants de terminaux (heure d'envoi de mail), de connexion, horodatage, ... - -

Infractions condamnation, mesures de sécurité, NIR, Données de santé : Dans le cadre de la cellule mal-être.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 60, à compter de la date de mise en place du traitement.

L'accès aux données est réservé :

Les huissiers, notaires, avocats, mandataires judiciaires, experts comptables, conciliateur, établissements bancaires, les administrations dans leur ensemble, ... dans le strict respect des textes et circulaires concernant le secret professionnel.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la Caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse

- Droit d'opposition : DPO de la caisse  
aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Mission d'intérêt public

-Intérêt légitime

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**